

## Loyer intégral ou prorata...?

Par Marion, le 03/08/2009 à 20:54

## Bonjour,

J'ai déposé mon préavis le 6 juillet (un mois de préavis). L'état des lieux de sortie a été fixé le 3 août, soit 3 jours avant mon départ officiel.

L'agence m'a certifié que je devais payer l'intégralité du mois d'août. Or je pensais ne devoir payer que les 6 premiers jours d'août (jusqu'à la fin de mon préavis donc).

Qu'en est-il réellement...?

Par Solaris, le 03/08/2009 à 22:47

Bonjour,

Vous ne devez régler votre loyer que jusqu'à la remise des clés soit le 03 Août 2009.

Par marion, le 14/08/2009 à 00:37

Un grand merci pour cette réponse claire ! (navrée pour le retard!)